



DOSSIER DE PRESSE

VISITE DU PRÉFET PIERRE-ANDRÉ DURAND

SIGNATURE

- DE 13 CONTRATS EMPLOIS D'AVENIR À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ
- DES PROJETS ÉDUCATIFS TERRITORIAUX DE : Loubieng, Mont, Mourenx, Parbayse

Le dispositif emplois d'avenir..... P.3

13 Emplois d'avenir à la CCLP.6

Le Projet Educatif TerritorialP.8

Le PEDT de MourenxP.9

Le PEDT de LoubiengP.14

Le PEDT de ParbayseP.17

Contacts.....P.18

Le 19 septembre 2013, David Habib, représentant les élus de la communauté de communes de Lacq, signe 13 contrats emplois d'avenir avec des jeunes du territoire. Un 13^{ème} contrat sera signé au mois d'octobre.

QU'EST-CE QU'UN CONTRAT EMPLOIS D'AVENIR ?

Ce dispositif est une initiative du gouvernement Ayrault, dans le cadre de la loi d'octobre 2012 portant création des emplois d'avenir. Son objectif est de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes qui rencontrent des difficultés professionnelles et/ou sociales, d'accès à l'emploi.

L'OBJECTIF du gouvernement est de créer d'ici à fin 2014, 150 000 emplois d'avenir.

L'ÉTAT S'EST ENGAGÉ À HAUTEUR DE 2,3 MILLIARDS D'EUROS POUR FINANCER LES EMPLOIS D'AVENIR.

■ Les emplois d'avenir vont permettre aux jeunes chercheurs d'emplois :

- d'accéder à une première expérience professionnelle,
- d'acquérir des compétences ou une qualification reconnue, gage d'une insertion professionnelle durable.

DES ACTIONS EN FAVEUR DE L'EMPLOI

Ce dispositif s'insère dans un engagement global du gouvernement en faveur de l'emploi qui compte aussi **LES CONTRATS DE GÉNÉRATION**. Mis en oeuvre en 2013, ces derniers consistent en la création de binômes jeune senior. Si l'objectif des emplois d'avenir est d'ouvrir les portes du marché du travail à des jeunes en difficulté, celui des contrats de génération est d'encourager l'embauche des jeunes et de garantir le maintien dans l'emploi des seniors, tout en assurant la transmission des compétences.

LES SPÉCIFICITÉS DU CONTRAT EMPLOIS D'AVENIR

Il résulte d'une convention entre Pôle emploi ou les Missions Locales (pour le compte de l'Etat), l'employeur et le jeune.

C'est un contrat dit «contrat aidé», conclu sous la forme d'un contrat d'accompagnement à l'emploi (CAE) qui dispose de caractéristiques spécifiques :

- contrat de travail à durée déterminée à temps complet. Il est conclu pour une durée minimale de 12 mois, renouvelable deux fois dans la limite de 36 mois,
- il bénéficie d'une aide de l'Etat versée à l'employeur et donne lieu à l'exonération de la part patronale des cotisations de sécurité sociale.

■ L'employeur des personnes recrutées en Emplois d'avenir s'engage :

- à définir le poste sur lequel il recrute en ayant la vision du métier vers lequel le jeune pourra évoluer à l'issue de l'emploi d'avenir,
- à désigner un tuteur auprès du jeune qui sera son référent pour réaliser les tâches qui lui seront confiées,
- à construire le parcours de formation qui pourra être proposé au jeune, avec l'aide de Pôle emploi ou de la mission locale. De nombreuses fédérations d'employeurs et réseaux associatifs travaillent avec les collectivités et les partenaires sociaux pour monter et financer ces formations.

■ Le rôle des Missions locales, de Pôle Emploi et Cap Emploi*

Ces structures coopèrent pour réussir les recrutements en emploi d'avenir, de la prospection des offres jusqu'à la signature des contrats :

- identification des jeunes susceptibles d'être recrutés,
- recherche des employeurs potentiels,
- mise en relation des jeunes et des employeurs,
- accompagnement jusqu'à la signature du contrat.

LES MISSIONS LOCALES ET LES CAP EMPLOI SONT CHARGÉS D'ACCOMPAGNER JEUNES ET EMPLOYEURS PENDANT LA DURÉE DU CONTRAT EMPLOIS D'AVENIR.

*Cap emploi est une structure d'insertion professionnelle pour les personnes handicapées

QUI PEUT ÊTRE CANDIDAT À UN EMPLOI D'AVENIR ?

- Les jeunes de 16 à 25 ans (ou jusqu'à 30 ans pour les travailleurs handicapés), peu ou pas diplômés et en recherche d'emploi 6 mois au cours des 12 derniers mois.
- Les jeunes qui résident dans une zone urbaine sensible, une zone de revitalisation régionale ou en outre-mer peuvent également accéder à un emploi d'avenir jusqu'au niveau bac +3 et s'ils sont à la recherche d'un emploi depuis plus d'un an.

QUI PEUT EMPLOYER UN EMPLOI D'AVENIR ?

- **Les employeurs du secteur non-marchand** : collectivités, associations, bailleurs sociaux, hôpitaux, entreprises publiques, etc.

Parce que leurs activités ont une utilité sociale avérée ou font partie des secteurs prioritaires identifiés dans leur région; parce qu'ils sont susceptibles d'offrir des perspectives de recrutement durables : filières vertes et numériques, secteurs social et médico-social, aide à la personne, animation socioculturelle, tourisme, etc.

Un emploi aidé : l'Etat verse à l'employeur une aide de 75 % d'un SMIC brut à temps plein.

- **Les employeurs du secteur marchand** : certaines entreprises privées peuvent recruter des emplois d'avenir, dans des secteurs d'activités ciblés au niveau régional en fonction des perspectives d'embauches qu'ils offrent.

En Aquitaine, le préfet de Région a pris un arrêté permettant à toutes les entreprises du secteur marchand d'employer des emplois d'avenir dès lors que ces entreprises s'engagent à respecter les termes du contrat.

Un emploi aidé : l'Etat verse à l'employeur une aide de 35 % d'un SMIC brut à temps plein.

- **Les structures de l'insertion par l'activité économique et les Groupement d'employeurs pour l'Insertion et la Qualification(GEIQ)** peuvent recruter les jeunes en emploi d'avenir dans les mêmes conditions.

Un emploi aidé : l'Etat verse à l'employeur une aide de 47 % d'un SMIC brut à temps plein.

13 personnes vont intégrer la communauté de communes de lacq en Emplois d'avenir.

LE PROFIL DES CANDIDATS

Trente personnes ont postulé à un emploi d'avenir; toutes étaient suivies par la Mission locale Mourenx-Oloron-Orthez ou par Pôle emploi Mourenx-orthez.

13 ont été retenues par le jury. Elles ont entre 17 et 25 ans et résident sur le territoire de la CCL.

LA PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

Préalablement aux entretiens de recrutement, une étude a été menée par le service Ressources Humaines de la CCL afin de déterminer quels étaient les besoins en emplois d'Avenir au sein de la collectivité.

Suite à cela, un jury a été constitué. Un «socle commun» a procédé à tous les entretiens auquel se sont ajoutés les responsables des pôles concernés par le recrutement.

■ Les membres du jury du «socle commun» :

- **Sylvain Chartier** : responsable des Ressources Humaines ,
- **Émilie Mahon** : directrice de Cabinet,
- **Christian Léchit** : 1^{er} Vice-Président, délégué à l'administration générale, politique de gestion des ressources humaines, du recrutement et de la formation

■ Les membres du jury, par pôle :

- **Marc Rivière** : responsable du pôle aménagement du territoire,
- **Sylvie Brouat** : responsable du pôle environnement,
- **Jacques Léro** : responsable du pôle développement économique.

Le jury a tenu compte des demandes des candidats, de leurs parcours personnels ainsi que de la motivation exprimée par chacun d'eux.

13 EMPLOIS D'AVENIR À LA CCL

Les personnes, recrutées en contrat «emplois d'avenir», commenceront à travailler au sein de la CCL en septembre et en octobre 2013 dans leurs services respectifs, sous la direction de leur tuteur.

NOM	POSTE	SERVICE
Eva LENARDUZZI	Assistante	Urbanisme
Mélissa GONZALEZ	Assistante	Développement Economique
Damien RIVIERE	Assistant	Système d'Information Géographique (SIG)
Réda MAZZOUJ	Mécanicien	Garage
Tony PEYROU	Maçon	Voirie
Mathieu PRESTOT	Peintre	Voirie
Fabien LOUSTAUNAU	Electricien	Eclairage Public
Ludovic LAURENT	Jardinier	espaces verts
Leroy BARTEBIN	Ouvrier	Bâtiment
Jonathan LIPANI	Gestion déchets	Environnement
Guillaume HARAMBOURE	Gestion déchets	Environnement
Yasser MSSAADE	Assistant d'animation	Cyberbase + pôle lecture
Marina ALVAREZ GARCIA	Assistante	Ressources Humaines

LE PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL

Le projet éducatif territorial (PEDT), formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

À l'occasion de la nouvelle organisation du temps scolaire, cette démarche doit favoriser l'élaboration d'une offre nouvelle d'activités périscolaires, voire extrascolaires, ou permettre une meilleure mise en cohérence de l'offre existante, dans l'intérêt de l'enfant.

Le Projet Éducatif Territorial vise à :

- développer sur un territoire donné une politique locale et globale, concertée et évaluée en faveur des enfants et des jeunes,
- favoriser l'accès des enfants et des jeunes à des projets d'éducation populaire, à l'autonomie, et à l'engagement citoyen.

Le PEDT repose sur une stratégie éducative établie à l'issue d'un diagnostic précis des besoins culturels, artistiques, sportifs, sociaux des enfants, des jeunes et de leurs familles.

Les objectifs du Projet Éducatif Territorial sont de :

- promouvoir une égalité des chances dans l'accès des activités de découvertes, sportives, artistiques et socioculturelles,
- enrichir et diversifier les temps de loisirs des enfants et des jeunes,
- favoriser l'épanouissement personnel et collectif des enfants et des jeunes,
- promouvoir une égalité des chances dans l'accès aux dispositifs d'information, d'orientation, de formation, d'insertion sociale et professionnelle.

Pour cette année scolaire, les PEDT doivent être signés avant le 30 septembre 2013. **Les signataires des PEDT sont :**

- le préfet des Pyrénées-Atlantiques : Pierre-André Durand
- le directeur d'académie des services de l'Éducation Nationale des Pyrénées-Atlantiques : Pierre Barrière
- le maire de la commune

LE PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL DE MOURENX

Périmètre et public du projet éducatif territorial

- commune de Mourenx : 5 écoles maternelles et 4 écoles élémentaires,
zone de Réseau de Réussite Scolaire
- 728 inscrits en 2012-2013
 - niveau maternelle, moins de 3 ans : 63
 - niveau maternelle, entre 3 et 5 ans : 254
 - niveau élémentaire : 411

Mode d'inscription aux activités proposées : trimestriel, gratuit

Modalités d'information des familles : courriers, réunions et articles de presse

Liste des établissements d'enseignement scolaire concernés :

- | | |
|------------------------|-------------------------|
| 5 écoles maternelles : | 4 écoles élémentaires : |
| • Victor Hugo | • Victor Hugo |
| • Jules Ferry | • Jules Ferry |
| • Charles de Bordeu | • Charles de Bordeu |
| • Pauline Kergomard | • Charles Moureu |
| • Charles Moureu | |

Périodes de la journée et/ou de la semaine concernées par le PEDT : les lundi et vendredi de 15h15 à 16h30

Durée du PEDT : 1 an renouvelable 2 fois par avenant

Activités périscolaires déjà existantes : garderie le matin et le soir en maternelle et élémentaire, cantine, aide aux devoirs après la classe pour les élémentaires.

Activités extrascolaires : école multisports le mercredi en journée.

Atouts du territoire : tissu associatif riche et dynamique, garant de la diversité de l'offre d'activité sur le territoire (théâtre, musique, contes sport, etc.).

Prise en compte des contraintes dans le PEDT : nombre important d'école, harmonisation : les mêmes heures de rentrée et de sortie (9h et 16h30) pour toutes les écoles, accès à tous les enfants aux mêmes activités par un système de rotation, permettre à tous les enfants de Mourenx de bénéficier des mêmes moyens.

OBJECTIFS ÉDUCATIFS DU PEDT

- Offrir à l'ensemble des élèves un accès privilégié à des activités culturelles, sportives ou artistiques de qualité
- Permettre à ces élèves l'élargissement de l'horizon culturel et éducatif
- Permettre aux enfants une meilleure connaissance de leur environnement
- Favoriser le développement personnel de l'enfant, sa sensibilité et ses aptitudes intellectuelles et physiques, son épanouissement et son implication dans la vie de la collectivité
- Favoriser la réussite scolaire
- L'acquisition de savoirs, savoir-faire et «savoir être» conditionne l'intégration sociale d'un individu

Ces compétences se construisent au sein de différentes instances éducatives, durant différents temps entre lesquels il convient de favoriser les liens et la complémentarité. En effet, la qualité de l'environnement éducatif proposé à l'enfant influe largement sur son épanouissement, sa socialisation et sa réussite scolaire.

Afin de favoriser cette réussite, il est souhaitable de leur permettre d'accéder à différentes pratiques (culturelles, sportives, scientifiques, technologiques), différentes activités, qui sont autant d'entrées diversifiées pour l'acquisition de savoirs et le développement personnel.

LES EFFETS ATTENDUS :

- Privilégier l'accès des élèves à des activités culturelles sportives et artistiques de qualité qui contribueront à développer la curiosité intellectuelle et à renforcer le plaisir d'apprendre et d'être à l'école.
- Permettre à tous les enfants scolarisés à Mourenx de bénéficier des mêmes moyens.

ARTICULATION DU PEDT AVEC LES DISPOSITIFS EXISTANTS

- avec le contrat éducatif local
- avec le contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS)
- avec le contrat enfance jeunesse

ACTIVITÉS PROPOSÉES DANS LE CADRE DU PEDT

les activités et les personnes responsables de la mise en œuvre des activités proposées dans le cadre du PEDT :

ACTIVITÉS	INTERVENANTS	STATUTS	OBSERVATIONS
Théâtre	compagnie «Les pieds dans l'eau»	intermittents du spectacle	convention
Éveil musical	écoles de musique de Mourenx et de lagor		convention
Bibliothèque		agents municipaux	sur leur temps de travail
Ludothèque	centre social Lo Solan		convention
Arts plastiques	service animation	agent municipal	
Cuisine	centre social Lo Solan		convention
Tennis	tennis club Mourenx	entraîneur diplômé d'État	convention
Judo	arts martiaux	entraîneur diplômé d'État	
Lutte		entraîneur diplômé d'État	
Cirque	«Cirquenbul» et Mathieu Tassy	professionnels	convention
Motricité	service animation	agent municipal	
Basket ball		entraîneur diplômé d'État	
Handball		entraîneur diplômé d'État	sur leur temps de travail
Football		entraîneur diplômé d'État	sur leur temps de travail

En maternelle : les deux activités de la période sont différenciés au bout de 6 à 7 séances. Elles sont identiques les lundis et vendredis.

Seront proposés : des activités d'expression (théâtre), de la danse, des jeux de motricité, du judo et de la lutte, de l'éveil musical, de l'initiation au cirque, des découvertes au goût et au jardinage, des contes, des activités artistiques, une ludothèque. Pour les activités de motricité, un budget est dégagé pour l'achat de matériel adapté pour des parcours qui tourneront sur les écoles.

Des activités plus spécifiques et plus calmes seront proposées aux groupes des très petites sections et des petites sections :

- jeux d'eau en septembre et juin
- jeux de transvasement (sable, graines)
- marionnettes
- tapis de lecture
- éveil musical
- peinture avec les doigts et pâte à modeler

En élémentaire : les deux activités de la période seront différenciées selon le jour de la semaine, elles seront donc différentes le lundi et le vendredi.

Seront proposés : théâtre, éveil musical, activités d'arts plastiques (peinture et poterie, cirque, jonglage, langue et découverte de cultures) promotion à la santé et à la nutrition, cuisine, jardinage, jeux collectifs (hand, basket et foot) et individuel (tennis).

STRUCTURE DE PILOTAGE

Composition de la structure de pilotage :

- Le responsable du service des affaires scolaires
- l'élue chargée des affaires scolaires
- une coordinatrice recrutée en juin 2013

ÉLÉMENTS PRÉVUS DANS LE BILAN/ÉVALUATION DU PROJET :

Périodicité : en continue et en fin de cycle.

La coordinatrice a pour mission de veiller au bon fonctionnement des activités. De plus la collectivité a souhaité mettre en place des référents (animateurs relais). Le référent sera en lien avec Sybille Rageul et sera l'intermédiaire entre les intervenants et la coordinatrice. Il préparera l'activité, anticipera les problèmes éventuels, veillera au bon fonctionnement de l'activité.

Indicateurs retenus : renforcement du plaisir d'être à l'école.

Indicateurs quantitatifs (nombre d'inscrits, de participants, etc. : niveau d'ouverture au plus grand nombre, nombre d'inscription.

Indicateurs qualitatifs : qualité des activités proposées, les principaux partenaires définissent les attentes du projet et analysent les effets produits, le niveau d'implication et d'ouverture des partenaires et du tissu associatif.

Modalité de renouvellement du contrat et de modification : par avenant .

LE PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL DE LOUBIENG

Le projet éducatif territorial est signé par :

- le préfet des Pyrénées-Atlantiques, Pierre-André Durand
- le directeur d'académie des services de l'Éducation Nationale des Pyrénées-Atlantiques, Pierre Barrière
- le maire de Loubieng, Jean-François Barthet

Date de présentation du projet : 28 août 2013

Périmètre et public du PEDT : commune de LOUBIENG

Public concerné : 45 enfants

- niveau maternelle, entre trois et cinq ans : 11
- niveau élémentaire : 34

Mode d'inscription aux activités proposées : modulable, gratuit

Modalités d'information des familles : notes d'information ; site Internet de la commune.

Établissements concernés : école primaire publique

Périodes de la journée et/ou de la semaine concernées par le PEDT :

lundi, mardi, jeudi, de 14h à 14h50.

Vendredi, de 14h à 14h30 .

Durée du PEDT (3 ans maximum) : 1 an, en termes de contenu.

Activités périscolaires et extrascolaires déjà existantes

Activités périscolaires : garderie

Besoins répertoriés (pour quel type de public) : du fait d'un manque de structures extrascolaires, le public concerné (élèves), n'a pas fait l'objet d'une approche des besoins. Le PEDT permettra de dynamiser la vie de l'école et celle de la commune dans une perspective d'ouverture culturelle.

Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEDT :

- salles mises à disposition par la municipalité et par l'école
- proximité avec la commune d'Orthez
- personnels communaux, intervenants et parents d'élèves

Contraintes du territoire et modalités de prise en compte de ces contraintes dans le PEDT : Réorganisation du service des personnels communaux entraînant de nouvelles contraintes budgétaires.

Objectifs éducatifs du PEDT partagés par les partenaires : ouverture et sensibilisation aux activités culturelles.

Effets attendus :

- développer la curiosité des enfants
- rendre l'enfant capable d'accéder à de nouvelles activités
- renforcer et consolider la formation citoyenne des enfants

ACTIVITÉS PROPOSÉES DANS LE CADRE DU PEDT

Les activités proposées se situeront dans un premier temps au niveau de l'initiation et de la découverte. Il s'agira :

- d'activités d'éveil musical.(chant choral, percussions)
- d'activités de motricité (parcours, expression corporelle et chorégraphie)
- d'activités de lecture
- d'activités diverses : informatique, bricolage, jeux de société, danse, prévention routière et formation aux premiers secours

Liste des établissements d'enseignement scolaire et domaines concernés :

école primaire publique de Loubieng

Domaines : éducation artistique, EPS, le « vivre ensemble » et l'éducation à la citoyenneté.

Partenaires du projet : intervenants et parents d'élèves

Acteurs responsables de la mise en œuvre des activités :

- Activités d'éveil musical : les ateliers musicaux de Lagor, éducatrice musicale et musicothérapeute
- Activités de motricité : Madame PRADEL, Indépendante
- Bricolage, jeux de société, informatique, lecture : personnels communaux

STRUCTURE DE PILOTAGE

- Élus : Jean-François BARTHET maire, Nadine TESTEGUTTE 1^{ère} adjointe, Jackie MENANT 2^{ème} adjoint
- École publique : Marie FITTES-PUCHEU directrice, Hélène HONDARRAGUE professeur des écoles
- Parents d'élèves : Béatrice FOURNOL, Virginie GUENANEN, Sylvain JOUSSET, Isabelle VASSEUR

Coordination du projet assuré par : Jean-François BARTHET

ÉLÉMENTS PRÉVUS DANS LE BILAN/ÉVALUATION DU PROJET

Périodicité : 2 réunions par trimestre, soit 6 réunions au titre de l'année scolaire 2013/2014

Indicateurs qualitatifs :

- coût
- motivation des élèves
- renforcement des liens au sein de la communauté éducative

LE PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL DE PARBAYSE

Périmètre et public du PEDT : école primaire de Parbayse

Territoire concerné : commune de Parbayse

Nombre d'enfants concernés : 29

Nombre d'établissement d'enseignement scolaire concerné : 1

Périodes de la journée et /ou de la semaine qui seront concernées par le PEDT :

Lundi, de 13h30 à 15h00

Vendredi, de 15h à 16h30

Durée du PEDT : 1 an

Ressources mobilisées pour la mise en œuvre du PEDT :

- Intervenants dans différents domaines d'activités prévus dans le PEDT
- Petit matériel afin d'organiser les différents projets menés

Domaines d'activités prévus dans le PEDT et intervenants :

- Musique : Sandrine Maurette, professeur de musique à Pau
- Sport : Bévia Sylvie, professeur de sport, Parbayse
- Théâtre : Morgane Baudoin, professeur de théâtre
- Activités artistiques : Garcia Camille ATSEM
- Bibliothèque de Monein : Mme Moulin
- Natation à la piscine de Mourenx
- Travaux manuels et jardinage : Mesdames Guirauton et Lapuyade, Parbayse

Communauté de communes de Lacq
Rond-point des chênes - BP 73
64150 MOURENX
Tel : 05 59 60 03 46

Laurent SOULIER

Directeur Général des Services

Tel : 05 59 60 95 41

Courriel : l-soulier@cc-lacq.fr

Sylvain CHARTIER

Responsable des ressources humaines

Tel : 05 59 60 73 51

Courriel: s-chartier@cc-lacq.fr

Sylvie HABIERRE

Responsable du service Enfance-Enseignement

Tel: 05 59 60 95 48

Jérémie MARTIN

Responsable du service communication

Tél : 05 59 60 73 56

Courriel : j-martin@cc-lacq.fr